



Division des services  
à l'enfant et à la famille

## **Programme d'Aide à la Nutrition Supplémentaire -SNAP (Coupon alimentaire)**

# **EN GEORGIE**

## **LE PROGRAMME DE COUPON ALIMENTAIRE EN GEORGIE**

**Si vous avez besoin d'aide pour lire ou remplir le présent document ou encore pour communiquer avec nous, veuillez nous adresser votre requête ou composer le 1-877-423-4746. Tous nos services sont gratuits y compris l'interprétation. Si vous êtes sourd, malentendant, sourd-aveugle ou avez des problèmes d'élocution, vous pouvez nous joindre en composant le 711 (relais de la Géorgie).**

### **QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME DE COUPON ALIMENTAIRE (SNAP) ?**

Le Programme d'aide à la nutrition supplémentaire (SNAP), aussi connu sous le nom de Programme de coupon alimentaire est un programme financé par le gouvernement fédéral qui offre des prestations mensuelles aux ménages à faible revenu afin de les aider à payer leur nourriture. Le SNAP offre des possibilités d'emploi et de formation aux bénéficiaires qui souhaitent participer au programme SNAP Emploi et Formation (E&T). Le programme offre également aux ménages à revenus faibles, une éducation nutritionnelle afin de promouvoir une alimentation et des modes de vie sains. Les activités de sensibilisation du SNAP sont menées par les agences communautaires partenaires et les banques alimentaires locales.

### **QU'EST-CE QU'UN MÉNAGE ?**

Un ménage peut être constitué d'une personne vivant seule, d'une famille ou de plusieurs personnes sans aucun lien de parenté qui vivent ensemble et achètent et préparent régulièrement les repas ensemble. Ne doivent pas être inclus dans cette catégorie, les membres de la famille ou les personnes qui vivent ensemble et qui n'achètent pas et ne préparent pas régulièrement les repas ensemble. En ce qui concerne ces personnes, les numéros de sécurité sociale, statut d'immigration et citoyenneté ne doivent pas être fournis à l'assistant social. La prise en compte d'un individu dans le ménage se fait conformément à la réglementation fédérale.

### **QUI PEUT BÉNÉFICIER DES COUPONS ALIMENTAIRES (SNAP) ?**

N'importe qui peut demander à bénéficier des prestations du SNAP. Le programme aide les ménages qui ont des revenus et ressources limitées. Cela inclut les ménages qui traversent une crise passagère et ceux dont le revenu est inférieur ou égal au seuil de pauvreté.

### **QU'EST-CE QU'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ ?**

Un représentant autorisé est une personne que le ménage autorise à demander, obtenir et/ou utiliser les prestations du SNAP en son nom, car il n'est pas en mesure de le faire.

### **OÙ POSTULER ?**

Chaque comté a un bureau de la division des services à l'enfant et à la famille (DFCS). Ce service reçoit les demandes relatives à l'octroi des coupons alimentaires (SNAP).

Consultez la section « Gouvernement du comté » sur Internet ou le site Internet de la Division des services à l'enfant et à la famille de Géorgie (DFCS) à l'adresse [www.dfcs.dhr.georgia.gov/locations](http://www.dfcs.dhr.georgia.gov/locations) si vous souhaitez trouver l'adresse et le numéro de téléphone de votre bureau de comté local.

### **QUAND PEUT-ON POSTULER ?**

Tous les bureaux de la division des services à l'enfant et à la famille sont ouverts du lundi au vendredi, sauf les week-ends et les jours fériés. Les bureaux sont généralement ouverts de 8h00 à 17h00. Appelez la division de votre comté pour connaître les heures d'ouverture des bureaux dans votre région. Vous pouvez postuler en ligne via le site Internet de Georgia Gateway à l'adresse suivante : [www.gateway.ga.gov](http://www.gateway.ga.gov).

### **COMMENT BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS ?**

Pour bénéficier des prestations, le chef de ménage, un membre du ménage ou une personne autorisée représentant le ménage doit remplir un formulaire de demande d'aide. Vous pouvez retirer le formulaire de demande auprès de votre division locale des services à l'enfant et à la famille ou via le site du DFCS. Vous pouvez vous rendre sur le site Internet de Gateway ou au bureau local de DFCS pour faire votre demande, appeler le bureau pour demander à recevoir un formulaire à votre domicile par la poste, ou demander à une tierce personne d'aller chercher un formulaire pour vous. Vous pouvez également retirer le formulaire de candidature vierge via le site Internet suivant : [www.dfcs.dhr.georgia.gov/foodstamps](http://www.dfcs.dhr.georgia.gov/foodstamps). Remplissez le formulaire, et envoyez-le par mail, fax ou au bureau régional.

### **COMMENT POSTULER EN LIGNE POUR BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS ?**

Vous pouvez aussi postuler en ligne aux coupons alimentaires (SNAP) à travers le site internet du Gateway au <https://gateway.ga.gov/access/>. Le Gateway permet aux individus de postuler en ligne aux coupons alimentaires. Les candidats qui créent un compte en ligne peuvent vérifier le statut de leur dossier et également vérifier leur éligibilité à d'autres programmes du DHS (Département des services sociaux) via l'outil de présélection de Gateway. En outre, Gateway permet aux bénéficiaires de coupons alimentaires de signaler les changements de situation du ménage et de renouveler leurs droits aux prestations en ligne.

### **QUAND EST-CE QU'UNE DEMANDE EST CONSIDÉRÉE COMME DÉPOSÉE ?**

Une demande est considérée comme déposée quand la demande porte le nom du chef de ménage, l'adresse, la date et la signature du chef de ménage ou d'un autre membre du ménage et quand elle est réceptionnée par le bureau régional. La demande peut être déposée en personne à la Division régionale des services à l'enfant et à la famille et, par mail, fax ou en ligne. Une demande *doit être* déposée à la division régionale des services à l'enfant et à la famille, mais n'importe quelle division des services à l'enfant et à la famille peut accepter la demande. Essayez de remplir le formulaire dans son intégralité. Il est **très** important que vous donniez votre numéro de téléphone et/ou adresse afin que le DFCS puisse vous joindre par téléphone.

## **QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS LA DEMANDE DÉPOSÉE ?**

Vous ou un membre du ménage (ou une personne autorisée à faire cette demande au nom de votre ménage) doit être interviewé par un assistant social du DFCS. L'intéressé doit être conscient de la situation du ménage. Un entretien téléphonique est obligatoire.

Les personnes âgées, handicapées ou ayant du mal à se rendre dans un bureau peuvent passer l'entretien par téléphone, lors d'une visite organisée à l'avance à leur domicile ou dans un bureau. Contactez le bureau local de votre comté pour vous renseigner sur les entretiens.

## **COMMENT SE PASSE L'ENTRETIEN ?**

L'assistant social vous posera des questions sur le revenu, les ressources, le loyer, l'hypothèque et les dépenses de services publics de votre ménage. Certains ménages peuvent également être interrogés sur les dépenses médicales, les dépenses liées à la garde des enfants et les pensions alimentaires. Il est nécessaire de prouver la situation de votre ménage. Par conséquent, si vous disposez des documents suivants, veuillez les apporter avec vous :

- ❖ Une preuve de votre identité.
- ❖ Une preuve de citoyenneté telle que l'acte de naissance, le passeport américain, le dossier médical, etc.
- ❖ Les documents d'immigration pour les personnes qui souhaitent bénéficier des prestations, mais qui ne sont pas des citoyens américains.
- ❖ Les numéros de sécurité sociale pour des postulants.
- ❖ Une preuve des revenus de chaque membre du ménage (talons des chèques, lettres d'attribution de la sécurité sociale ou de l'administration des anciens combattants, allocations de chômage, contributions de la famille ou d'amis, pension alimentaire, etc.)
- ❖ La quittance de paiement du loyer du dernier mois ou le carnet de paiement du prêt hypothécaire.
- ❖ Les factures médicales des personnes âgées de 60 ans et plus et/ou handicapées.
- ❖ Les reçus de la garde d'enfants pour les enfants dont les parents travaillent, étudient ou sont en formation.
- ❖ Des informations et des preuves supplémentaires peuvent être exigées selon votre situation.

Si vous ne disposez pas de toutes les informations requises lors de la soumission de votre dossier, vous avez un délai de dix jours à compter de la date de l'entretien pour compléter le dossier.

L'entretien est une discussion officielle et confidentielle sur la situation du ménage. Le chargé de l'entretien ne doit pas se contenter de recueillir et d'examiner les informations, il doit explorer et résoudre les aspects peu clairs ou incomplets des informations recueillies.

Si un membre du ménage ne souhaite pas fournir son numéro de sécurité sociale ou des informations relatives à son statut d'immigré ou à sa citoyenneté, il ne pourra pas bénéficier des coupons alimentaires. Les autres membres du ménage demeureront cependant éligibles.

La personne ne sera pas signalée au département de la sécurité intérieure, aux services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis, pour avoir choisi de ne pas donner son numéro de sécurité sociale ou son statut d'immigrant.

## ÊTES-VOUS ÉLIGIBLES ?

### **VOUS POUVEZ ÊTRE ÉLIGIBLE AUX PRESTATIONS DU COUPON ALIMENTAIRE (SNAP) SI :**

- Vous êtes un citoyen américain ou avez un statut d'étranger légal particulier.
- Vous fournissez tous les documents requis comme preuve de la situation de votre ménage.
- Vous ou les autres membres du ménage répondez aux exigences en matière de travail.
- Le revenu mensuel du ménage ne dépasse pas les limites du revenu selon le nombre de personnes vivant dans le ménage.
- Le paiement du loyer ou de l'hypothèque, les factures de services publics et, dans certains cas, les frais médicaux, de garde d'enfants et de pension alimentaire sont pris en compte au cours du processus de détermination de l'admissibilité si la preuve de ces dépenses est fournie.

### **COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL AVANT DE BÉNÉFICIER DU COUPON ALIMENTAIRE ?**

La demande doit être traitée et les prestations accessibles dans un délai de 30 jours à compter de la date de dépôt de la demande. Si votre ménage possède peu ou pas de revenu et répond à certains critères spécifiques, la demande sera traitée et les prestations disponibles dans un délai de 7 jours. Un avis d'information d'éligibilité ou de non-éligibilité aux prestations de SNAP est envoyé à chaque ménage. En cas d'éligibilité, l'avis fait état du montant des prestations dont le ménage bénéficiera et l'étendue de la période de jouissance, à la fin de laquelle ; une nouvelle demande s'impose.

### **COMBIEN VAIS-JE RECEVOIR ?**

Le montant des prestations que recevra votre ménage dépend du nombre de personnes qui le composent, du montant des revenus du ménage et du montant des déductions effectuées au cours du processus de budgétisation. La date de la demande affecte le montant des prestations reçues par le ménage au cours du premier mois. Tant que votre ménage reste éligible, les prestations sont versées chaque mois. Les prestations restant sur votre compte EBT peuvent être obtenues jusqu'à leur épuisement, même si votre dossier de coupons alimentaires est clos.

### **QUELLE EST L'ÉTENDUE DE LA PÉRIODE DE JOUISSANCE DU COUPON ALIMENTAIRE (SNAP) ?**

S'il est éligible, votre ménage peut bénéficier des prestations du SNAP pendant un mois à un an avant de faire une nouvelle demande. Au cours du dernier mois de la période de certification, le ménage recevra une lettre de convocation du DFCS. Cette lettre vous informera que votre période de couverture est sur le point de se terminer et que votre ménage devra déposer une nouvelle demande.

Si vous répondez à la lettre dans les délais, vous continuerez à bénéficier des prestations tant que votre ménage demeure éligible. Si vous ne répondez pas à la lettre, votre droit aux prestations sera suspendu.

## **COMMENT LES PRESTATIONS DU COUPON ALIMENTAIRE (SNAP) SONT-ELLES VERSÉES ?**

Les prestations sont versées au moyen de la carte EBT (electric benefit transfer) et du numéro d'identification personnel (PIN).

Si vous remplissez les conditions requises pour bénéficier des prestations et que vous n'avez jamais reçu de prestations en tant que chef de famille, une carte EBT vous sera envoyée par courrier. Le ménage utilisera la carte EBT dans les magasins autorisés pour faire des emplettes. Une fois le montant total des achats déterminé à la caisse, il vous suffit de passer votre carte EBT dans un terminal de paiement et de saisir votre code PIN. Le montant de l'achat sera déduit automatiquement de votre allocation mensuelle totale.

## **QUAND EST-CE QUE LES PRESTATIONS SERONT DISPONIBLES POUR LE MÉNAGE ?**

Le montant des prestations sera crédité sur votre compte EBT du 5 au 23 de chaque mois. Pour en bénéficier, vous avez besoin d'une carte EBT et d'un PIN. Si votre carte EBT est perdue ou volée ou que vous avez oublié votre PIN, contactez la ligne d'assistance du service clientèle EBT au 1-888-421-3281. La carte perdue ou volée sera désactivée. Une nouvelle carte EBT et/ou PIN vous seront délivrés à votre ménage. Pour avoir des informations en ligne à propos du compte EBT, connectez-vous à [www.ebt.acs-inc.com](http://www.ebt.acs-inc.com).

Avec votre numéro de carte et votre numéro d'identification personnel (PIN), vous pouvez :

- Vérifier le solde actuel de compte
- Consulter l'historique de vos opérations
- Changer votre PIN
- Contacter le Service clientèle

Vous devez avoir le numéro de votre carte à portée de main pour accéder aux informations. Pensez à garder votre carte EBT et PIN dans un endroit sécurisé. Si quelqu'un s'empare de votre carte EBT et de votre code PIN, cette personne pourra bénéficier de vos prestations. Les sommes prélevées sur votre compte EBT ne seront **pas** restituées par DFCS.

## **OÙ PEUT-ON DÉPENSER LES ALLOCATIONS DU COUPON ALIMENTAIRE (SNAP) ?**

Les magasins d'alimentation autorisés par le Service de l'alimentation et de la nutrition (FNS) du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) peuvent accepter les transactions EBT lors de l'achat de denrées alimentaires. La plupart des magasins portent un signe qui montre que les coupons alimentaires peuvent être utilisés pour faire des achats chez eux.

## **QUE PEUT-ON ACHETER AVEC LE COUPON ALIMENTAIRE ?**

Les allocations ne peuvent être utilisées que pour acheter des aliments, des plantes ou des graines qui produisent des aliments, pour la consommation du ménage. Certains compléments alimentaires tels que Ensure peuvent être acquis avec les allocations du coupon alimentaire. La glace, l'eau, et les produits congelés, qui ne sont pas

Consommés dans le magasin, peuvent être acquis avec le coupon alimentaire.

## **QU'EST-CE QUI NE PEUT PAS ÊTRE ACHETÉ AVEC LE DE COUPON ALIMENTAIRE (SNAP) ?**

Les prestations du coupon alimentaire (SNAP) ne peuvent être utilisées pour acquérir des boissons alcooliques, cigarettes ou tabac, produits ménagers tels que du savon, des produits en papier, des médicaments, des vitamines, des aliments pour animaux ou tous autres produits non alimentaires.

## **QUELS SONT VOS DROITS ?**

### **VOUS AVEZ LE DROIT DE :**

- Recevoir un formulaire le jour où vous en faites la demande.
- Demander de l'aide pour le remplissage du formulaire et jouir des services gratuits d'assistance linguistique (interprètes, matériels traduits ou des services linguistiques directs) si vous avez des difficultés à lire, écrire, parler, ou comprendre la langue anglaise.
- Demander des aides et services d'auxiliaires et des modifications raisonnables si vous ou quelqu'un de votre ménage a un handicap.
- Faire accepter votre demande lorsque vous la soumettez.
- Faire la demande au nom de votre ménage par l'intermédiaire d'un adulte si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau du coupon alimentaire.
- Bénéficier d'une visite à domicile ou d'un entretien téléphonique si vous êtes âgé de 60 ans ou plus, ou si vous êtes handicapé et n'avez personne pour faire la demande à votre place.
- Avoir votre carte EBT ou PIN dans un intervalle de 30 jours à compter de la soumission, en cas d'éligibilité, ou
- avoir votre carte EBT et PIN dans un intervalle de 5 jours à compter de la date de soumission, en cas d'éligibilité aux services accélérés.
- Recevoir un traitement équitable sans considération de votre âge, sexe, race, couleur, handicap, croyance religieuse, origine nationale ou convictions politiques.
- Bénéficier d'une audience équitable si vous n'êtes pas d'accord avec les mesures prises dans votre cas.
- Examiner votre dossier et les règles du programme.
- Être notifié en avance de la réduction ou la suspension des prestations pour des raisons qui ne vous ont pas été communiquées par écrit.

## **QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS ?**

- Vous devez répondre à toutes les questions.
- Vous devez signer et certifier que les informations fournies sont exactes, sous peine de poursuites judiciaires.
- Vous devez fournir la preuve que vous êtes éligible aux prestations.
- Vous ne devez pas vendre, échanger ou faire don du coupon alimentaire.
- Utiliser les allocations du coupon alimentaire pour acheter uniquement des articles éligibles.

## **LORSQUE VOUS BÉNÉFICIEZ DES PRESTATIONS, QUELS CHANGEMENTS VOTRE MÉNAGE DOIT-IL SIGNALER ?**

**Ménages à déclaration simplifiée** – Tous les ménages bénéficiant de coupon alimentaire (SNAP) en Géorgie ont des exigences de déclaration simplifiée.

- Cela signifie que vous devez déclarer vos revenus bruts mensuels totaux lorsque ceux-ci sont supérieurs à 130 % du seuil de pauvreté défini par le gouvernement fédéral pour la taille de votre ménage.
- Si vous êtes un travailleur adulte âgé de 18 à 49 ans et sans enfant, vous devez déclarer les changements de vos heures de travail, lorsque celles-ci sont inférieures à 20 heures par semaine, en moyenne 80 heures par mois, dans les dix jours suivant la fin du mois au cours duquel le changement est intervenu.
- Si votre ménage gagne une importante somme d'argent à un jeu de hasard ou à une loterie, vous devez le déclarer. Il s'agit d'un prix en espèces gagné lors d'un seul jeu. Si vous ou un membre de votre ménage gagnez des sommes importantes à la loterie ou au jeu, d'un montant brut supérieur ou égal à 3 750 \$ (avant déduction des impôts ou autres montants), vous devez déclarer ces gains dans les dix jours suivants la fin du mois au cours duquel le ménage les a reçus.

Votre assistant social vous donnera de plus amples informations sur cette exigence. Vous pouvez signaler ces changements en appelant le centre d'appel de DFCS au 1-877-423-4746 ou en vous rendant sur le site <https://gateway.ga.gov/access/>.

## **QUELLES SONT LES SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION DES RÈGLES ?**

Vous pouvez perdre vos avantages ou faire l'objet d'une poursuite pénale pour avoir délibérément fourni de fausses informations.

- Évitez de donner de fausses informations ou de cacher des informations pour bénéficier de prestations auxquelles votre ménage n'a pas droit.
- N'utilisez pas des coupons alimentaires (SNAP) ou des cartes qui ne sont pas les vôtres et ne laissez pas quelqu'un d'autre utiliser votre carte.
- N'utilisez pas des coupons alimentaires (SNAP) pour acquérir des produits non-alimentaires tels que l'alcool ou les cigarettes ou faire un paiement sur des cartes de crédit.
- N'échangez ou ne vendez pas des coupons alimentaires (SNAP) ou des cartes EBT pour acquérir des articles illégaux tels que des armes à feu, des munitions ou de la substance interdite (les drogues illégales)

**Tout membre d'un ménage qui enfreint délibérément l'une des règles relatives aux coupons alimentaires peut être exclu du programme pour une période d'un an ou de façon définitive et se voir infliger une amende pouvant atteindre 250 000 dollars ou une peine d'emprisonnement de 20 ans, ou les deux. Il peut également faire l'objet de poursuites en vertu d'autres lois fédérales et nationales applicables et être exclu du programme de coupons alimentaires pendant une durée supplémentaire de 18 mois sur décision judiciaire.**

**Tout membre de ménage qui enfreint intentionnellement les règles peut se voir refuser le bénéfice des coupons alimentaires pendant une période d'un an la première fois, de deux ans en cas de récidive et de façon permanente à la troisième infraction.**



**Si un tribunal vous déclare, vous ou un membre de votre ménage, coupable d'avoir utilisé ou reçu des prestations du programme de coupons d'alimentation dans le cadre d'une transaction impliquant la vente d'une substance contrôlée, vous ou le membre de votre ménage n'aurez pas droit aux prestations pendant deux ans pour la première infraction, et de manière permanente en cas de récidive.**

**Si un tribunal vous déclare, vous ou un membre de votre ménage, coupable d'avoir utilisé ou reçu des prestations dans le cadre d'une transaction impliquant la vente d'armes à feu, de munitions ou d'explosifs, vous ou le membre de votre ménage ne pourrez plus participer au programme de coupons d'alimentation dès la première infraction.**

**Si un tribunal vous déclare, vous ou un membre de votre ménage, coupable de trafic de prestations pour un montant total de 500 dollars ou plus, vous ou le membre de votre ménage serez définitivement exclus du programme de coupons alimentaires dès la première infraction.**

**S'il s'avère que vous ou un membre de votre ménage avez fait une déclaration ou une représentation frauduleuse de votre identité (qui vous êtes) ou de votre lieu de résidence (où vous vivez) afin de recevoir plusieurs prestations de coupons alimentaires, vous ou le membre de votre ménage ne pourrez plus participer au programme de coupons alimentaires pendant une période de dix ans.**

## **Avis de ADA/Section 504 Droits**

### **Aide aux personnes handicapées**

Le Département des services sociaux de Géorgie et le Département communautaire de la santé de Géorgie (« Les départements ») sont tenus par la loi fédérale\* d'offrir aux personnes handicapées une chance équitable de participer et de se qualifier pour les programmes, services et activités des départements. Ceci prend en compte les programmes tels que SNAP, TANF et l'Assistance médicale.

Les départements apportent des modifications raisonnables lorsque ces modifications sont nécessaires pour éviter toute discrimination basée sur un quelconque handicap. Par exemple, nous pouvons modifier nos politiques, nos pratiques ou nos procédures pour garantir l'égalité des chances à tous. Pour garantir une communication tout aussi efficace, nous fournissons aux personnes handicapées ou aux conjoints handicapés une aide à la communication, comme des interprètes en langue des signes. Notre assistance est gratuite. Les départements ne sont pas tenus d'apporter des modifications qui entraîneraient une altération fondamentale de la nature d'un service, d'un programme ou d'une activité ou des charges financières et administratives excessives.

### **Comment demander une modification raisonnable ou une Assistance à la communication**

Veillez contacter votre assistant social si vous avez un handicap et avez besoin d'une modification, d'une assistance à la communication, ou d'une aide supplémentaire. Par exemple, appelez si vous avez besoin d'une aide ou service ayant trait à la communication efficace, comme l'interprétation de la langue des signes. Vous pouvez contacter votre assistant social ou appeler le DFCS au 404-657-3433 ou le DCH (Département régional de la Santé) au 678-248-7449 pour déposer une demande. Vous pouvez aussi faire une demande en remplissant le formulaire de demande de modification raisonnable ADA, qui est disponible au bureau régional du DFCS ou en ligne par <https://dfcs.georgia.gov/adasection-504-and-civil-rights>, ou vous pouvez obtenir un Formulaire de demande de modification raisonnable ADA au Bureau de l'équipe Katie Beckett du DCH ou en ligne par <https://medicaid.georgia.gov/programs/all-programs/tefrakatie-beckett>, mais vous n'êtes pas obligés d'utiliser le formulaire.

### **Comment formuler une plainte ?**

Vous avez le droit de déposer une plainte si vous avez été victime de discrimination de la part des départements à cause de votre handicap. Par exemple, vous pouvez déposer une plainte pour discrimination si vous avez demandé une modification raisonnable ou une interprétation en langue de signes qui a été rejetée ou n'a pas été traitée dans une période raisonnable. Vous pouvez déposer une plainte orale ou écrite en contactant votre assistant social, votre bureau régional du DFCS, ou les Droits civils du DFCS, ADA/Section 504 Coordonateur au Rue 2 Peachtree N.W., Sté 19-454, Atlanta, GA, 30 303, 404-657-3735. Pour le DCH, contactez l'ÉQUIPE KB ADA /Section 504 Coordonateur au 2211 Route Beaver Ruin, Suite 150, Norcross, GA, 30 071, or P.O. Box 172, Norcross, GA, 30 091, 678-248-7449.

Vous pouvez demander à votre assistant social une copie du formulaire de plainte des droits civils mis à disposition par le DFCS. Le formulaire de plainte est aussi disponible sur <https://dfcs.georgia.gov/adasection-504-and-civil-rights>.

Si vous avez besoin d'aide pour déposer une plainte pour discrimination, veuillez contacter le personnel du DFCS indiqué ci-dessus. Les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole peuvent appeler le 711 pour être mises en relation avec nous.

Vous pouvez aussi déposer une plainte pour discrimination auprès de l'agence fédérale adéquate. Les coordonnées du Département américain de l'Agriculture (USDA) et du Département américain de la santé et des services sociaux (HHS) figurent dans la « Déclaration commune de non-discrimination USDA-HHS » incluse dans le présent document.

*\* La section 504 de la loi de 1973 sur la rééducation, la loi de 1990 sur les Américains handicapés et la loi de 2008 portant modification de la loi sur les Américains handicapés garantissent que les personnes handicapées ne doivent subir aucune discrimination illégale.*

Dans le cadre du Département services sociaux (DHS), vous pouvez également déposer d'autres plaintes pour discrimination en contactant votre bureau local du DFCS ou le coordinateur des droits civils, ADA/Section 504 du DFCS au 2 Peachtree Street N.W., Sté 19-454, Atlanta, GA, 30303, 404-657-3735. Pour les plaintes alléguant une discrimination fondée sur une maîtrise limitée de l'anglais, contactez le Programme de compétence limitée en anglais et de déficience sensorielle du DHS à l'adresse suivante : Rue Two Peachtree, N. W., Suite 29-103 N. W., Atlanta, GA 30303 ou appelez le 404-657-5244 (voix), 404-463-7591 (TTY), 404-651-6815 (fax).

En vertu de la politique du **département de la santé communautaire (DCH)**, les programmes d'assistance médicale ne peuvent pas vous refuser l'éligibilité ou le bénéfice des prestations à cause de votre race, âge, sexe, handicap, origine nationale ou croyances religieuses.

Pour signaler une discrimination en matière d'éligibilité à Medicaid ou de fournisseur, appelez le bureau d'intégrité des programmes du département de la santé communautaire de Géorgie **(404-463-7590) ou (gratuit) le 800-533-0686**. Vous pouvez également signaler toute suspicion de fraude à Medicaid en appelant (gratuitement) le 1-800-533-0686.

## **Déclaration de Non-discrimination**

Conformément à la loi fédérale sur les droits civils et aux règlements et politiques en matière de droits civils du département américain de l'Agriculture (USDA), il est interdit à l'USDA, à ses agences, bureaux et employés, ainsi qu'aux institutions participant aux programmes de l'USDA ou les administrant, de pratiquer une discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, la croyance religieuse, le handicap, l'âge, les convictions politiques, ou d'exercer des représailles pour une activité antérieure relative aux droits civils dans le cadre de tout programme ou activité menée ou financé par l'USDA.

Les personnes handicapées qui ont besoin de moyens de communication alternatifs pour obtenir des informations sur les programmes (par exemple, en braille, en gros caractères, sur bande audio, en langue des signes américaine, etc.) doivent contacter l'agence (nationale ou locale) où elles ont déposé leur demande de prestations. Les personnes sourdes, malentendantes ou ayant des difficultés d'élocution peuvent contacter l'USDA par le biais du Service fédéral de Relais au (800) 877-8339. En outre, les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans d'autres langues que l'anglais.

Pour déposer une plainte pour discrimination dans le cadre d'un programme, remplissez le formulaire destiné aux plaintes pour [discrimination dans le cadre d'un programme de l'USDA](#) (AD-3027) que vous trouverez en ligne à l'adresse suivante : <https://www.usda.gov/oascr/how-to-file-a-program-discrimination-complaint>, et dans n'importe quel bureau de l'USDA, ou écrivez une lettre adressée à l'USDA et fournissez dans cette lettre toutes les informations demandées dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de plainte, appelez le (866) 632-9992. Envoyez votre formulaire ou votre lettre dûment remplie à l'USDA par :

1. Courrier: Département américain de l'Agriculture  
Bureau du Secrétaire Assistant des Droits civils 1400  
Avenue Independence, SW  
Washington, D.C. 20250-9410 ;
2. fax : (202) 690-7442 ; ou
3. email : [program.intake@usda.gov](mailto:program.intake@usda.gov).

Cette institution est un fournisseur d'égalité des chances.